



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE CAMION A PIZZAS / FOOD TRUCK

SECTION I : PERSONNE PUBLIQUE PROPRIETAIRE DU DOMAINE

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressources Prospectives – Direction de la Commande Publique – Service Activités Déléguées - Bâtiment « Orange bleu » - 11 Bd Gustave Chancel – 06600 Antibes - ☎ : 04.89.73.55.48 - Courrier électronique : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr

SECTION II : OBJET DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'occupation temporaire (AOT) est délivrée en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques à l'issue d'une procédure de sélection.

La procédure de sélection porte sur l'attribution de deux autorisations d'occupation temporaires du domaine public, destinées à l'exploitation d'une activité de restauration rapide de type « Camion à pizzas/Food Truck » sur les deux emplacements suivants :

- **Lot 4** : Emplacement situé à l'intersection du Chemin de Saint Claude avec le chemin de Beauvert à Antibes d'une superficie de 19.5 m² (6.50m x 3m).
- **Lot 8** : Emplacement situé sur le Boulevard André Breton à l'angle du Chemin des Terriers aux Semboules à Antibes d'une superficie de 29 m² (10mx 2.90m).

Les emplacements disposent d'un compteur électrique. L'occupant sera chargé de faire installer, à ses frais, par un professionnel et/ou fournisseur d'électricité, les branchements nécessaires à son activité.

L'emplacement ne dispose pas de branchement à l'eau potable et au réseau d'assainissement. Le véhicule de l'occupant doit ainsi être autonome en eau potable et récupérer ses eaux usées.

Les autorisations d'occupation temporaires sont consenties pour une durée de 17 mois à compter du 1er août 2025 (ou de la date de notification de l'AOT) et prendront fin en tout état de cause, le 31 décembre 2026.

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PROCEDURE

Les conditions de participation, les conditions d'occupation, les conditions financières, les critères de sélection des offres et les instances chargées des procédures de recours sont précisés dans le règlement de consultation.

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr/>, jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures et des offres, en tapant l'intitulé de la consultation pour laquelle ils souhaitent postuler.

Date limite de réception des candidatures et des offres : **vendredi 20 juin 2025 à 16h00**

Date d'envoi du présent avis : 15 mai 2025